

COMMUNE DE SAINT JEAN DE LA PORTE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-01-04
Séance du vendredi 20 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt janvier à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain COMBAZ, *Maire*.

Etaient présents : Michel GRANGE, Laure TRUNFIO, Jean-Luc BOCQUIN, Magali SEGARD, Gaëtan DE GRACIA, Corentin LALLAU BAZIN, Anne BELLEMIN-LAPONNAZ, Emilie VELLETAZ, Michaël CHARMEAUX, Brigitte CHARPIN & Jérôme BROC (12).

Etaient excusés : Virginie FREYNET TICHADOU / **pouvoir à Brigitte CHARPIN & Françoise BOISSET** / **pouvoir à Anne BELLEMIN-LAPONNAZ** (2).

Etaient absents : David SANTIN-JANIN (1).

Date de convocation : 12 janvier 2023.

Nombre de Conseillers en exercice : 15.

Michel GRANGE a été élu secrétaire.

BUDGET PRINCIPAL

OBJET : TRAVAUX DE L'EGLISE

DEMANDE DE SUBVENTION A LA FONDATION DU PATRIMOINE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le projet de réparation du vitrail du fronton de l'église, dont le coût prévisionnel s'élève à **21 056.70 € HT**, soit **25 268.04 € TTC**, est susceptible de bénéficier d'une subvention de la *Fondation du Patrimoine*.

Le plan de financement serait donc cette subvention + d'autres éventuelles subventions + l'autofinancement communal.

Le projet sera entièrement réalisé dès que possible, par rapport aux réponses à ces demandes de subventions.

Après délibération, le Conseil Municipal vote :

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	1 Françoise BOISSET	13

↳ **Décide :**

- de faire exécuter ces travaux, comme indiqué ci-dessus,
- de solliciter de la *Fondation du Patrimoine*, dans le cadre des différentes possibilités d'aides, une subvention la plus élevée possible, pour la réalisation de cette opération, ainsi que l'autorisation de démarrer les travaux avant son obtention.

↳ **Dit** que les crédits nécessaires vont être inscrits au budget primitif 2023 de la commune et s'engage à financer la quote-part communale correspondante.

↳ **Invite** Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération, en l'autorisant à signer tout document de nature administrative, technique et financière nécessaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Secrétaire,
Michel GRANGE



Le Maire,
Alain COMBAZ

